

Membre du réseau rénovation info service


 Votre conseiller répond  
à vos questions  
sur l'énergie dans l'habitat  
au 0805 203 205<sup>1</sup>  
entre 13h30 et 17h30

 1. appel gratuit depuis  
un poste fixe

## Éco-matériaux, de quoi parle-t-on ?

Aucun référentiel ne permet aujourd'hui de qualifier un produit de construction d'« éco-matériau », de « bio-matériau » ou encore de « matériau écologique » (liste d'appellation non exhaustive).

Le décret du 19 avril 2012 qui a créé le label « Bâtiment biosourcé » a toutefois permis d'établir la définition de ce qu'est la **matière biosourcée** : « Matière issue de la biomasse végétale ou animale pouvant être utilisée comme matière première dans des produits de construction et de décoration, de mobilier fixe et comme matériau de construction dans un bâtiment. »

Le chanvre, le lin, les pailles, le bois, mais aussi la ouate de cellulose, le coton recyclé ou encore la laine de mouton ... Toutes ces matières biosourcées rentrent dans la composition de matériaux de construction, entre autres comme isolants. Et bien souvent, on y incorpore à la fabrication des liants et des adjuvants issus de matières synthétiques, rarement biosourcées, pour augmenter leurs qualités.

La caution écologique est un argument commercial convoité par les fabricants de matériaux pour rendre leurs produits innovants et environnementalement plus acceptables aux yeux des consommateurs. Mais un matériau composé d'une quantité X de matière biosourcée est-il de fait un éco-matériau ou un matériau éco-blanchi ? Peu d'éléments de repère existent pour se faire un avis.

### Comment s'y retrouver ?

Tous les matériaux de construction ont des impacts sur l'environnement. On attend de l'éco-matériau un impact le plus faible possible. Dans l'idéal, il est même réemployé ou recyclé à l'infini, ou bien composté pour revenir à l'état premier de matière organique.

Pour évaluer ces impacts, on tient compte de différents paramètres : les consommations d'énergie et d'eau, les déchets produits, les pollutions et les gaz à effet de serre émis, et cela de la fabrication à l'élimination (ou recyclage), en passant par le transport et la mise en œuvre.

Ces éléments sont étudiés lors de l'analyse du cycle de vie du produit (ACV). Les résultats de cette analyse sont présentés entre autres dans les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES). Celles-ci sont faites à l'initiative des producteurs des matériaux et réalisées par eux-mêmes suivant une norme d'élaboration.



© ADEME

 Ces fiches sont consultables sur la base INIES: [www.inies.fr](http://www.inies.fr)

## Argus des énergies

Le coût de chaque énergie est exprimé en centime d'euroSTTC par kWh (kilowattheure), abonnement inclus (électricité, gaz de ville et propane) et ne tient pas compte du rendement des appareils produisant et émettant la chaleur ni de l'investissement et de l'entretien de ces appareils.

5,77	Bois Bûche <sup>1</sup>
5,99	Fioul domestique
6,50	Granulé de bois (en vrac) <sup>2</sup>
6,79	Granulé de bois (en sac) <sup>3</sup>
6,82	Gaz naturel*
12,24	Gaz propane
15,27	Électricité*

Sources : Énergie plus, d'après les données CEREN (pour le gaz naturel, fioul, propane et électricité); Bois: Source MEDDE et Abibois, base de données Pégase. (plus d'info sur le site [www.bretagne-energie.fr](http://www.bretagne-energie.fr))

1. pour un stère (1 500 kWh) à 87 € en 50 cm  
2. prix : 299 €/Tonne (4 600 kWh/T)  
3. prix : 313 €/Tonne (4 600 kWh/T)

\* Information sur le coût des abonnements auprès de votre espace  
**INFO → ÉNERGIE**

 Rassemblons  
nos **énergies!**
[WWW.PLAN-ECO-ENERGIE-BRETAGNE.FR](http://WWW.PLAN-ECO-ENERGIE-BRETAGNE.FR)

 En Bretagne,  
des conseils neutres,  
objectifs et gratuits

[www.bretagne-energie.fr](http://www.bretagne-energie.fr)

 PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE  
DE 13H30 À 17H30

**0 805 203 205**

 Service & appel  
gratuits

Alors, comment faire au moment de choisir les matériaux auxquels vous ferez appel dans votre projet ?

Nous vous invitons à vous poser ces quelques questions :

- D'où vient ce matériau ? Contribue-t-il à l'économie locale ? (production, transformation, savoir-faire...)
- Quelle est sa composition ? Est-il nocif pour ma santé ?
- Est-ce un matériau brut ou fortement transformé ?
- Est-il recyclable ?

C'est en vous interrogeant systématiquement de la sorte que vous parviendrez à discerner les matériaux les plus vertueux.

Une belle occasion vous est offerte de découvrir les matériaux bois, paille, terre et chanvre mais aussi les savoir-faire des professionnels les mettant en œuvre en visitant « Le printemps de l'écoconstruction » les 27, 28 et 29 mai prochain à Rennes, place du général de Gaulle.



## L'indemnité kilométrique vélo

Depuis la publication du décret le 12 février 2016, les entreprises du secteur privé peuvent être exonérées de cotisations sociales sur les indemnités versées aux salariés venant sur leur lieu de travail à vélo.

La mise en place de l'indemnité kilométrique vélo fait suite à une phase d'expérimentation lancée par l'ADEME avec des entreprises partenaires en 2014. Elle a permis d'en retirer plusieurs enseignements :

- d'augmenter rapidement de 50% la part du vélo dans les différents modes de transport, jusqu'à une augmentation de 125% après un an
- de réduire la saisonnalité de l'utilisation du vélo, avec une utilisation 2 fois supérieure en hiver pour les entreprises ayant mis en place l'IKV
- de bénéficier d'une perception positive de la part des salariés, cyclistes ou non
- de lancer une dynamique autour de l'utilisation du vélo et une évolution des bonnes pratiques à vélo



© Michel Tournoux

**Le montant de l'indemnité kilométrique vélo est de 0,25€/km** pour les déplacements à vélo, avec ou sans assistance électrique, entre le domicile du salarié et son lieu de travail ou entre le domicile et un arrêt de transport public. Cette indemnité est cumulable avec l'indemnité pour l'utilisation de transports en communs quand elle ne couvre pas les mêmes trajets.

Cette indemnité facultative est exonérée de cotisations sociales pour l'employeur et n'est pas imposable pour le salarié qui la perçoit. Elle est plafonnée à 200€ par an (soit un parcours quotidien moyen de 4km). Les entreprises restent libres de dépasser ce plafond, les indemnités au-delà ne sont simplement pas exonérées.

Limitée aujourd'hui au secteur privé, l'indemnité kilométrique vélo devrait être élargie au secteur public après la publication d'un décret d'application spécifique.

À titre de comparaison, l'utilisation d'un vélo pour effectuer les 2km entre le domicile et le travail (soit la distance plafonnée par le décret) permet d'économiser annuellement 60L de carburant et d'éviter le dégagement de 220 kg de CO2.



## Les compteurs Linky et Gazpar

- Qu'est-ce qu'un compteur communicant ?
- Pourquoi et comment se déroule le déploiement en France ?
- Peut-on refuser son installation ?

Le médiateur de l'énergie répond à vos questions sur [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)

- Vous souhaitez en savoir plus sur le compteur d'électricité Linky ?

Sachez qu'Erdf met à disposition du public un numéro Azur pour répondre à vos questions : **0 800 05 46 59**

Pour plus d'informations :

Fiche pratique "Les compteurs Linky et Gazpar" - [www.energie-info.fr/fiches-pratiques](http://www.energie-info.fr/fiches-pratiques)

Avis de l'ADEME sur Linky - <http://www.ademe.fr/avis-lademe-compteur-linky-analyse-benefices-lenvironnement-consommateurs-collectivites>

## Agenda des conseillers

► **Stand Espace INFO** → **ÉNERGIE** au marché de Plescop, le 27 mai, au parking de la République

► **Apéro-discussion "Rénover son logement pourquoi, comment ?"** le 30 mai à la Mairie de St Noff

► **Apéro-discussion "Bien habiter son logement"**, le 1<sup>er</sup> juin à la brasserie des 3 soleils à Plescop

Consultez le site

[www.bretagne-energie.fr](http://www.bretagne-energie.fr)

pour connaître nos prochaines animations près de chez vous.



Lettre trimestrielle des espaces **INFO** → **ÉNERGIE** en Bretagne  
33, Boulevard Solferino - CS 41217 - 35012 Rennes CEDEX  
Directeur de la publication : Gilles Petitjean - ADEME  
Rédacteurs : Mima Galès - Gireg Le Bris - Frédéric Bleuze

Réalisation : [www.graphie-couleurs.com](http://www.graphie-couleurs.com)

La lettre est éditée sur un papier 100% recyclé (Cyclus print) et avec des encres végétales N°ISSN 2104-0931